FR. 4671

CONVENTION NATIONALE.

Case
FRC
15146

OPINION

DE GABRIEL BOUQUIER,

Député du Département de la Dordogne,

Sur le jugement de Louis XVI;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

ON demande si l'assassin de plusieurs milliers d'hommes peut être jugé, par qui, & comment il doit être jugé. Plus j'examine ces questions, plus je suis étonné qu'on ait pu sérieusement les proposer. Ce qui me surprend encore plus, c'est de voir que pour les résoudre le génie déploie sa sagacité, l'esprit appelle ses ressources, l'éloquence étale ses moyens.

Un malheureux sans-culotte, qui, comme Louis Capet, auroit été pris en flagrant-délit, ordonnant le meurtre & l'assassinat à ses complices, eût bientôt par la chute

THE NEWBERRY
LIBRARY

de sa tête, expié ses crimes sur un échafaud. Louis seroit-il donc quelque chose de plus qu'un sans-culotte? non, sans doute. Mais il étoit roi naguère, me dira-t-on :

Il fut roi, je le sais; mais, aux yeux d'un Brutus,
Ce titre révoltant est un crime de plus.

L'enthousiasme avec lequel les mandataires du peuple français votèrent unanimement la république, me fit croire que si la Convention nationale n'étoit pas composée d'autant de Catons qu'elle a de membres, elle l'étoit au moins d'autant d'ennemis jurés des despotes. Je me trompai peut-être; mais mon amour ardent pour la patrie fait que je tiens encore à mon erreur. J'aime mieux penser que la pitié, plutôt qu'un reste de vénération pour le fantôme de la royauté, a fait trouver à Louis Capet des défenseurs dans la Convention.

Pour moi, qui, depuis trente ans, nourris dans mon ame une haine constante pour les rois, j'avoue que la pitié ne peut rien m'inspirer pour eux, & qu'ayant sans cesse présent à ma mémoire l'horrible tableau des forfaits de cette foule de tigres couronnés qui pendant tant de siècles ont immolé l'espèce humaine à leur voracité, je voterai toujours pour l'anéantissement de leur race malfaisante. Un Roi n'est pour un vrai républicain qu'un monstre carnivore qu'il faut étouffer.

Je n'attaquerai point l'inviolabilité; on perd son temps à combattre des chimères. Le siècle des prestiges, des songes, de l'illusion, a fait place à celui de la raison, de la philosophie, de la vérité. Personne ne doit ignorer aujourd'hui que cette égide ridicule, dont les despotes ont toujours eu grand soin de couvrir leur scélératesse, ne peut plus les garantir du glaive tranchant de la justice.

Je ne mettrai point sous les yeux de la Convention la liste des crimes du prisonnier du Temple. Les trames,

les complots, les projets liberticides, les parjures, les meurtres, les assassinats de cet antropophage sont connus de l'Europe entière. Il doit donc être jugé..... Si l'instruction de la procédure qu'on auroit dû faire contre lui, comme assassin pris en flagrant-délit dans la mémorable journée du 10 août, a été suspendue jusqu'à ce jour, ce n'a pu être que par un reste de crainte qu'imprimoit encore un individu couvert naguère d'un masque imposant : mais aujourd'hui que ce masque ridicule vient de tomber, je demande que le criminel soit jugé selon les formes ordinaires.

Je demande en outre que sur toutes les questions qu'on semble n'avoir agitées que pour donner de l'importance à une affaire qui n'en mérite aucune, la Convention nationale passe à l'ordre du jour.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.